



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALEA/46/717/Add.1  
12 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISQuarante-sixième session  
Point 12 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapport de la Troisième CommissionRapporteur : Mme Rosemary SEMAFUMU (Ouganda)

## I. INTRODUCTION

1. La Troisième Commission a examiné la question de rationalisation des travaux de la Troisième Commission à ses 2e, 58e et 60e séances, les 2 octobre et 10 et 11 décembre 1991. On trouvera un résumé des débats de la Commission dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.3/46/SR.2, 58 et 60).
2. A sa 2e séance, le 2 octobre 1991, la Troisième Commission a décidé de créer un groupe de travail informel, à composition non limitée, de la rationalisation des travaux de la Commission, placé sous la présidence de M. Florian Krenkel (Autriche); elle l'a chargé d'étudier les questions de rationalisation des travaux de la Troisième Commission qui n'avaient pas encore été réglés et de présenter un projet de programme de travail biennal de la Commission pour 1992-1993.
3. Le Groupe de travail s'est réuni les 25 et 31 octobre et 4 et 5 décembre 1991.
4. A sa 58e séance, le 10 décembre, la Commission a été saisie du rapport du Groupe de travail de la rationalisation des travaux de la Commission (A/C.3/46/L.68).
5. A la 60e séance, le 11 décembre, le Secrétaire de la Commission a informé la Commission des modifications apportées au texte, compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.3/46/L.61/Rev.1, du projet de résolution figurant dans la section II A du document A/46/703 et du projet de résolution A/C.3/46/L.67. Le Secrétaire de la Commission a également ajouté un rapport du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1991/237 du Conseil économique et social).

6. A la même séance, la Commission a approuvé, telles que révisées oralement, les recommandations du Groupe de travail figurant dans son rapport (A/C.3/46/L.68) (voir par. 7).

## II. RECOMMANDATION DE LA TROISIEME COMMISSION

7. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

### Rationalisation des travaux de la Troisième Commission, y compris le programme de travail biennal de la Commission pour 1992-1993

#### L'Assemblée générale

1. Prend acte du rapport du Groupe de travail de la rationalisation des travaux de la Troisième Commission 1/;

2. Confirme les recommandations qu'elle a faites dans sa résolution 45/175 touchant la rationalisation des travaux de la Troisième Commission et recommande, au sujet de l'organisation des travaux de la Commission, les mesures supplémentaires indiquées dans l'annexe I de la présente résolution;

3. Approuve le programme de travail biennal de la Troisième Commission pour 1992-1993, qui figure à l'annexe II de la présente résolution;

4. Prie le Secrétaire général de se conformer à la présente résolution lorsqu'il établira l'ordre du jour provisoire de la Troisième Commission pour la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

#### Annexe I

### MESURES SUPPLEMENTAIRES A PRENDRE POUR LA RATIONALISATION DES TRAVAUX DE LA TROISIEME COMMISSION

#### A. Directives concernant la limitation de la durée et du nombre de déclarations des délégations et des représentants du Secrétariat

1. Conformément à l'article 106 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et au paragraphe 22 de sa décision 34/401 sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale, le Président de la Troisième Commission devrait proposer, au début de chaque session, la limitation du temps de parole.

2. Vu la résolution 45/175 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1990, sur la rationalisation des travaux de la Troisième Commission, les déclarations faites par les délégations ou au nom de groupes

---

1/ A/C.3/46/L.68.

de délégations, de même que les déclarations des représentants du Secrétariat, ne devraient pas - sauf décision contraire de la Commission prise au début de la session - dépasser 15 minutes. Cette limitation sera appliquée à tous les intervenants avec une certaine souplesse. Pour gagner du temps, tous les intervenants sont invités à faire preuve de discipline, plus particulièrement lorsque des déclarations auront déjà été faites au nom d'un groupe. Pour des raisons pratiques, il convient d'encourager les déclarations de groupe le premier jour de la discussion d'un point ou d'une subdivision de point de l'ordre du jour. A cet égard, on ne saurait trop souligner qu'il importe de faire distribuer la documentation à temps, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, pour permettre aux délégations de s'inscrire sans tarder sur la liste des orateurs.

Déclarations liminaires des représentants du Secrétariat

3. Outre ce qui est dit dans la résolution 45/175 de l'Assemblée générale au sujet de ces déclarations liminaires, celles-ci devraient être prononcées au début de l'examen d'une question.

Déclarations concernant les points intitulés "Elimination du racisme et de la discrimination raciale" et "Droit des peuples à l'autodétermination"

4. Conformément à la résolution 45/175 de l'Assemblée générale, ces deux points doivent être examinés conjointement.

5. Les délégations qui souhaiteront faire deux déclarations distinctes, c'est-à-dire une pour chacun des deux points, pourront le faire.

Déclarations sur le point intitulé "Développement social"

a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille;

b) Prévention du crime et justice pénale.

6. Conformément à la résolution 45/175 de l'Assemblée générale, les alinéas a) et b) doivent être examinés séparément.

7. Les délégations qui voudront faire deux déclarations distinctes concernant l'alinéa a) pourront le faire.

Déclarations sur le point intitulé "Questions relatives aux droits de l'homme"

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

c) Situations en matière de droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux.

8. Dans sa résolution 45/175, l'Assemblée générale a recommandé d'examiner l'alinéa a) séparément et d'examiner les alinéas b) et c) conjointement.

9. Les délégations qui voudront faire deux déclarations sur ce point pourront le faire à condition de ne pas intervenir deux fois sur l'un ou l'autre des alinéas qui le composent.

B. Présentation des projets de résolution

10. Les déclarations faites pour présenter des projets de résolution devraient être aussi brèves que possible.

C. Projets de résolution sur les rapports des organes créés par traité et rapports du Secrétaire général sur l'état des traités

11. Tous les organes créés par traité présenteront, conformément à leurs mandats respectifs, des rapports annuels à l'Assemblée générale. Les résolutions de fond consacrées à ces rapports devraient être adoptées tous les deux ans, conformément au programme de travail de la Troisième Commission. Chaque fois que cela sera possible, il est recommandé de ne pas présenter à part les projets de résolution sur l'état des traités, mais de les incorporer dans le projet de résolution relatif au rapport de l'organe considéré. Une année sur deux, la Commission se bornerait à prendre acte des rapports, sauf si elle jugeait nécessaire de se prononcer sur une question de fond.

D. Projets de proposition émanant d'organes subsidiaires du Conseil économique et social

12. Le Conseil économique et social devrait dans toute la mesure du possible, lorsqu'il présente des projets de proposition à l'Assemblée générale, tenir compte du programme de travail de la Troisième Commission.

E. Organisation des travaux

13. La Troisième Commission devrait, dès qu'elle aura élu les membres de son bureau, tenir une réunion informelle au cours de laquelle elle examinerait son programme de travail, sur la base d'un projet établi par le Secrétariat, et étudierait les autres aspects de l'organisation de ses travaux, notamment l'état de la documentation.

14. Les questions qui seront renvoyées à la Troisième Commission lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale devraient être examinées dans l'ordre suivant :

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale 2/

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination 2/

Point 4. Développement social

a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille 3/;

b) Prévention du crime et justice pénale 3/;

Point 5. Promotion de la femme

Point 6. Stupéfiants

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme 4/;

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales 5/;

c) Situations en matière de droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux 5/;

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires :

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés 6/;

b) Questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées 6/;

c) Questions humanitaires 6/;

---

2/ Les points 2 et 3 seraient examinés ensemble.

3/ Les alinéas a) et b) seraient examinés séparément.

4/ L'alinéa a) serait examiné séparément.

5/ Les alinéas b) et c) seraient examinés conjointement.

6/ Les alinéas a), b) et c) seraient examinés conjointement.

/...

Point 1. Rapport du Conseil économique et social [point 12]

15. La Troisième Commission pourra revoir cet arrangement à sa réunion d'organisation, en fonction notamment de l'état de la documentation.

F. Directives générales concernant l'établissement et la présentation des projets de résolution

16. Les délégations voudront bien, en rédigeant les projets de résolution, respecter le programme de travail de la Troisième Commission que l'Assemblée générale a arrêté dans sa résolution 45/175 et qui est reproduit plus bas.

17. Si un rapport est jugé nécessaire, il conviendrait d'indiquer clairement dans le projet de résolution le contenu, la portée et la nature du rapport demandé.

18. Il conviendrait d'inviter instamment les délégations à ne pas demander l'inscription d'un point distinct à l'ordre du jour de la Troisième Commission de l'Assemblée générale si la matière peut être rattachée à l'un ou l'autre des points de l'ordre du jour déjà indiqués par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/175.

19. Pour que la Troisième Commission ait le temps d'examiner comme il convient les projets de proposition qui lui seront soumis, les délégations sont priées de faire distribuer leurs projets de texte aussitôt que possible.

20. A cet égard, les délégations sont invitées à tenir compte des directives générales ci-après, données par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/175 en ce qui concerne la présentation des projets de proposition 7/ :

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

Questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale

Tous les ans

Application du Programme d'action pour la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

---

7/ La mention des années "paires" et "impaires" s'entend des années civiles.

Etat de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid

Tous les deux ans

Conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste et colonialiste d'Afrique du Sud (années paires)

Etat de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (années paires)

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination

Tous les ans

Importance, pour la garantie et l'observation effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination

Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (à examiner tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires)

Point 4. Développement social

a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille

Tous les ans

Situation sociale dans le monde 8/

---

8/ (1992) - Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

(1993) - Rapport sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

(1994) - Débat général sur la base du rapport du Conseil économique et social.

(1995) - Rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde et rapport de la Commission du développement social.

/...

Application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (tous les deux ans après la fin de la décennie, en 1992)

Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes (tous les deux ans après 1993)

Tous les deux ans

Réalisation de la justice sociale (années paires)

Politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (années paires)

Expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (années paires)

Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme (années impaires)

Application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (années impaires)

Année internationale de l'alphabétisation (années impaires)

Année internationale de la famille. 1994 (1993, 1994; puis tous les deux ans le cas échéant)

Tous les cinq ans

Anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (années paires)

b) Prévention du crime et justice pénale

Tous les deux ans

Coopération internationale contre le crime organisé (années paires)

Prévention du crime et justice pénale (années impaires)

Tous les cinq ans

Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (1995)



Point 5. Promotion de la femme

Tous les ans

Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

Tous les deux ans

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (années paires)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (années impaires)

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (années impaires)

Expérience des pays quant à l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (années impaires)

Point 6. Stupéfiants

Tous les ans

Application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes

Lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues

Respect des principes que consacrent la Charte des Nations Unies et le droit international dans la lutte contre l'abus et le trafic des drogues (1992) 9/

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues 9/

Tous les deux ans

Application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (années paires)

---

9/ A revoir à la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Tous les ans

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

b) Questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées

Tous les ans

Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe

Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale

Assistance aux réfugiés rapatriés et personnes déplacées en Afrique

c) Questions humanitaires

Tous les deux ans

Nouvel ordre humanitaire international (années paires)

Promotion de la coopération internationale dans le domaine humanitaire (années paires)

Assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (années paires)

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Tous les ans

Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Mexico) (tous les deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention)

Tous les deux ans

Convention relative aux droits de l'enfant (années paires)

Rapport du Comité contre la torture et état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (années paires)

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (années paires)

Etat de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (années paires)

Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme (années impaires)

b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Tous les ans

Autres moyens qu'offrent les organismes des Nations Unies de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Droit au développement

Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Question des disparitions forcées ou involontaires (tous les deux ans après l'adoption d'une déclaration y relative)

Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Renforcement du Centre pour les droits de l'homme

Non-discrimination et protection des minorités (1992) 9/

Droits de l'homme et extrême pauvreté (1992) 9/

Année internationale des populations autochtones (1992, 1993 et 1994)

Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité [à déterminer]

Tous les deux ans

Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres (années paires)

Exécutions sommaires ou arbitraires (années paires)

Développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (années paires)

Coopération internationale visant à résoudre les problèmes internationaux d'ordre social, culturel ou humanitaire et à promouvoir et encourager le respect et l'exercice universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales (années paires)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (années paires)

Arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (années paires)

Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale des populations autochtones (années paires)

Droits de l'homme et exodes massifs (années impaires)

Les droits de l'homme dans l'administration de la justice (années impaires)

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (années impaires)

Institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (années impaires)

c) Situations en matière de droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

## Annexe II

### PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE LA TROISIEME COMMISSION POUR 1992-1993

1992 10/

#### Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

---

10/ Le programme de travail et la documentation pour 1992 seront révisés en fonction des décisions prises à ce sujet par le Conseil économique et social en 1992.

Documentation

Chapitres du rapport du Conseil économique et social se rapportant à des questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale

Documentation

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.9/Rev.1, par. 24)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolutions 2106 A (XX) et 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.8, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (résolutions 2106 A (XX) et 45/89)

Rapport du Secrétaire général sur la situation financière du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.8, par. 10 et 11)

Rapport du Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes, pour la jouissance des droits de l'homme, de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée au régime raciste d'Afrique du Sud (résolution 45/34)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.9/Rev.1, par. 16 et 24)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (résolution 3380 (XXX) et projet de résolution A/C.3/46/L.11, par. 11)

Rapport du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe (décision 1991/237) du Conseil économique et social)

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.12, par. 6)

Rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.13/Rev.1, par. 10)

Point 4. Développement social 11/

- a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille 12/ 13/ 14/

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

Dans sa résolution 46/\_\_\_ (projet de résolution A/C.3/46/L.21/Rev.1, par. 19), l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de faire connaître, à sa prochaine session, ses vues sur le maintien, avec un nouveau mandat, du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, conformément aux dispositions de la résolution 45/91 de l'Assemblée générale et de lui présenter ses recommandations à sa quarante-septième session.

---

11/ Débat général sur la situation sociale dans le monde qui aura lieu compte tenu du rapport du Conseil économique et social.

12/ Dans sa résolution 46/\_\_\_ (projet de résolution A/C.3/46/L.5, par. 4), l'Assemblée générale a recommandé que, lors de sa quarante-septième session, quatre séances plénières (2 jours de travail) soient consacrées à une conférence internationale sur le vieillissement chargée de définir un ensemble d'objectifs concernant le vieillissement pour l'an 2001 et de marquer comme il convient à l'échelon mondial le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement.

13/ Dans sa résolution 46/\_\_\_ (projet de résolution A/C.3/46/L.19, par. 19), l'Assemblée générale a invité à célébrer de façon particulière la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre 1992, qui marquera le dixième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement.

14/ Dans sa résolution 46/\_\_\_ (projet de résolution A/C.3/46/L.21/Rev.1, par. 14), l'Assemblée générale a décidé de consacrer quatre des séances plénières de sa quarante-septième session à la célébration, au niveau mondial, de la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

Dans sa résolution 46/\_\_\_ (projet de résolution A/C.3/46/L.62, par. 5), l'Assemblée générale a prié le Conseil économique et social de lui soumettre une recommandation appropriée à sa quarante-septième session, après avoir examiné le rapport qu'il a demandé au Secrétaire général dans sa décision 1991/230 sur la possibilité de convoquer un sommet mondial pour le développement social.

Rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (résolution 44/58, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (résolution 45/103, par. 14)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Plan d'action international sur le vieillissement : intégration des personnes âgées au développement (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.19, par. 22)

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et sur la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.21/Rev.1, par. 21)

b) Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à la coopération internationale contre le crime organisé (résolution 44/71, par. 3, et résolution 45/123, par. 3)

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises en vue de l'application de la Déclaration de principes et du Programme d'action du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/46/703, chap. II, sect. A)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution de l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 46/\_\_\_), (projet de résolution A/C.3/46/L.67, par. 3)

Point 5. Promotion de la femme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124, par. 4)

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 46/\_\_\_) (A/C.3/46/L.14)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.15, par. 30)

Rapport du Secrétaire général sur une étude d'ensemble des obstacles qui s'opposent à l'amélioration de la situation de la femme et un programme d'action de 1991-1994 pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.17, par. 5)

#### Point 6. Stupéfiants

##### Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant aux questions suivantes :

- Nomination d'un coordonnateur de la Décennie des Nations Unies contre la drogue, 1991-2000 (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.32, sect. I, par. 11)
- Conséquences économiques et sociales du trafic illicite des drogues et des substances psychotropes (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.32, sect. II, par. 3)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (résolution 45/146, par. 7)

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (résolutions 46/\_\_\_ et 46/\_\_\_) (projets de résolution A/C.3/46/L.31, par. 5, et A/C.3/46/L.22, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur la lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.32, sect. I, par. 23)



Rapport du Secrétaire général sur le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.33, par. 11)

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

b) Questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.29, par. 12)

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.30, par. 11)

c) Questions humanitaires

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (résolution 45/100, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur un nouvel ordre humanitaire international (résolution 45/101, par. 5)

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Comité contre la torture (résolution 39/46)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.45)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide (résolution 45/152, par. 5)

Rapport du Secrétaire général sur l'application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre, qui traitera des questions suivantes :

- a) Financement et ressources en personnel nécessaires pour permettre le fonctionnement des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolution 46/\_\_\_) [projet de résolution A/C.3/46/L.41, par. 6 b)];
- b) Conséquences financières, juridiques et autres qu'aurait le financement intégral du fonctionnement de tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.41, par. 10)
- c) Conclusions et recommandations des réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la lumière des délibérations de la Commission des droits de l'homme (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.41, par. 14)

Rapport du Comité des droits de l'enfant (résolutions 14/25 et 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.42, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.42, par. 14)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.52, par. 6)

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

#### Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur le développement des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme (résolution 45/99, par. 16)

Rapport du Secrétaire général sur la situation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (voir décision 45/433)

Rapport du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (résolutions 45/155 et 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.26\*, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme (résolution 45/167, par. 10)

Rapport du Secrétaire général sur les vues des Etats Membres concernant la résolution 43/124 de l'Assemblée générale, relative à l'influence de la propriété sur la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales (voir décision 45/427)

Rapport du Secrétaire général sur les arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique (résolution 45/168, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur la préparation du projet de déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.3/Rev.1, par. 2)

Rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux touchant les activités du Centre pour les droits de l'homme et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 46/\_\_\_ de l'Assemblée générale (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.36, par. 3)

Rapport du Secrétaire général sur les activités menées par les organismes des Nations Unies pour assurer la mise en oeuvre de la Déclaration sur le droit au développement (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.46, par. 8)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les exodes massifs (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.55, par. 20 à 23)

Rapport du Secrétaire général sur le respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats en ce qui concerne les processus électoraux (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.60, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution relative à l'expérience que l'Organisation aura acquise et à ses recommandations en matière d'assistance électorale aux Etats Membres qui le demandent, ainsi qu'aux directives détaillées, aux mandats mis au point concernant la participation de l'Organisation des Nations Unies à des processus électoraux, à la nature des demandes formulées par les Etats Membres et à la suite qui leur aura été donnée (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.61/Rev.1, par. 18)

Questions à examiner, pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable

Le respect du droit de chacun, aussi bien seul qu'en collectivité, à la propriété et sa contribution au développement économique et social des Etats Membres (résolution 45/98, par. 6)

Coopération internationale visant à résoudre les problèmes internationaux d'ordre social, culturel ou humanitaire et à promouvoir le respect et l'exercice universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolution 45/169, par. 9)

Autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.34/Rev.1, par. 13)

Droits de l'homme et extrême pauvreté (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.39/Rev.1, par. 6)

Elimination de toutes les formes d'intolérance religieuse (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.63)

c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant aux questions suivantes :

- Situation des droits de l'homme en Iraq (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.53, par. 8)
- Situation des droits de l'homme en Afghanistan (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.58, par. 21)

Questions à examiner, pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable

Situation au Myanmar (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.43, par. 4)

Situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales en El Salvador (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.51, par. 10)

1993 15/

Point 1. Rapport du Conseil économique et social

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale (Troisième Commission) ou portées à son attention

Documentation

Chapitres du rapport du Conseil économique et social se rapportant aux questions qui ne sont pas examinées au titre des autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale renvoyés à la Troisième Commission

Point 2. Elimination du racisme et de la discrimination raciale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.9/Rev.1, par. 24)

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (résolutions 2106 A (XX) et 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.8, par. 11)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.9/Rev.1, par. 24)

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid (résolution 3380 (XXX) et projet de résolution A/C.3/46/L.11, par.11)

Point 3. Droit des peuples à l'autodétermination

Il n'a pas été demandé de documentation préalable

Point 4. Développement social

- a) Questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à ces questions

---

15/ Le programme de travail et la documentation pour 1993 seront révisés en fonction des décisions prises à ce sujet par le Conseil économique et social en 1993.

Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993 (résolutions 44/56 et 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.20)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.4, par. 13)

Rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale de la famille (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.6, par. 14)

b) Prévention du crime et justice pénale

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant notamment à la coopération internationale contre le crime organisé (résolution 44/71, par. 3, et 45/123, par. 3)

Point 5. Promotion de la femme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 45/124, par. 4)

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (résolution 44/78, par. 4)

Rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès réalisés et les stratégies futures en vue de l'application des programmes d'action sur la situation des femmes au Secrétariat (résolution 44/75, par. 6)

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.14)

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.16, par. 9)

Point 6. Stupéfiants

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (résolution 45/146, par. 7)

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.31, par. 5)

Point 7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et questions humanitaires

a) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

b) Questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées

c) Questions humanitaires

Documentation

Point 8. Questions relatives aux droits de l'homme

a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant à cette question

Rapport du Comité contre la torture (résolution 39/46)

Rapport du Comité des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.49, par. 18)

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (résolution 36/151)

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les autres moyens qui s'offrent de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Documentation

Chapitre du rapport du Conseil économique et social se rapportant notamment à la question suivante :

- Participation populaire sous ses diverses formes, facteur important du développement et de la réalisation intégrale de tous les droits de l'homme (résolution 44/53, par. 2)

Rapport du Secrétaire général sur la situation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones (voir décision 45/433)

Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.38, par. 9)

Rapport du Secrétaire général sur les institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'homme (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.48, par. 15)

Questions à examiner, pour lesquelles il n'a pas été demandé de documentation préalable

Droits de l'homme et progrès de la science et de la technique (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.54, par. 6)

Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité (résolution 46/\_\_\_) (projet de résolution A/C.3/46/L.59)

- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux